



Plan de protection Covid-19

La Fondation Loisirs Pour Tous propose des activités adaptées aux personnes à mobilité réduite en pleine nature. Dans le cadre de la problématique du Covid-19, des mesures particulières sont à prendre et à respecter lors de ces activités. Ce document trace les principaux points liés aux mesures de protection prises par Loisirs Pour Tous.

1. Objectif

Le présent plan de protection vise à édicter les mesures nécessaires à la protection de nos clients, de nos employés et de nos partenaires. Afin de réduire au maximum les risques de contamination par le nouveau coronavirus.

2. Risques

Le risque de contamination durant nos activités est jugé faible. Pour cette analyse Loisirs Pour Tous se base sur les recommandations de l'ASFSa, faitière en matière de formation dans le sport adapté tel que pratiqué par notre Fondation.

Les principaux facteurs amenant à cette conclusions sont les suivants :

- Les activités se déroulent en plein-air ou le risque de contamination est faible
- Le nombre de participants est relativement restreint, généralement entre 5 et 15 personnes
- Lors de plus grand groupe, il s'agit majoritairement d'institutions, ou les participants sont déjà en contact les uns avec les autre avant et après l'activité
- Le traçage des personnes est en tout temps assuré, puisque nos activités se passent sur inscription

Seuls un facteur à risque peut être identifié :

- La distanciation sociale de 2m ne peut être assurée en tout temps, en terme de durée, des binômes (participant et son pilote) passeront plus de 15 minutes en deça de cette



distance. Les situations où la distance ne peut être assurée sont les suivantes

- o Le transfert des participants sur les engins de sport, en principe plusieurs personnes à moins de deux mètres (moins de 15 minutes par participant pour les deux transferts nécessaires)
- o Les remontées mécaniques nécessiteront une distance inférieure à 2m (moins de 15 minutes)
- o L'accompagnement à proprement parler dans l'activité nécessite une distance inférieure à 2m entre le passager et son pilote durant plus de 15 minutes dans la journée.

Des mesures spécifiques à ces trois situations seront détaillées ci-après.

3. Mesures de protection durant la préparation de l'activité

Mesures pour les clients

La Fondation informe les clients du plan de protection Covid-19 et des mesures qui sont prises pour la protection de tous. Le présent plan de protection est envoyé aux clients avant l'activité et les mesures concrètes sont définies avec lui soit par téléphone ou par mail.

NB. : le matériel (masques, gels hydroalcooliques) nécessaire à la protection des participants et de leurs accompagnants est fourni par le client.

La Fondation s'assure que toutes les personnes présentes à la sortie sont connues par le client, afin de garantir la traçabilité en cas de besoin.

Le client est en outre informé que si peu avant la sortie planifiée un ou plusieurs de leurs participants ou accompagnants présentent des symptômes de fièvre, de toux, de perte d'odorat ou de goût ou de courbatures, ils doivent en informer la Fondation sans délai. Ensemble ils prendront une décision si tout ou partie de la sortie est annulée, selon les risques de contamination.

Mesures pour les pilotes

La Fondation informe les pilotes du présent plan de protection et le met à leur disposition,



elle informe des principales mesures à prendre durant les sorties afin de se protéger et de protéger nos clients. Le pilote est libre de participer aux activités de la Fondation durant la période de coronavirus.

NB. : le matériel (masques, gels hydroalcoolique) nécessaire à la protection des pilotes est fourni par la Fondation.

La Fondation possède les coordonnées de tous les pilotes qu'elle engage, la traçabilité est assurée en cas de besoin.

Les pilotes sont en outre informés que si, avant de partir pour une sortie, ils présentent des symptômes de fièvre, de toux, de perte d'odorat ou de goût ou de courbatures, ils doivent en informer la Fondation sans délai et ne doivent en aucun cas venir à la sortie, même si cela engendre l'annulation de celle-ci.

4. Mesures de protection avant le début de l'activité

Hygiène

- A son arrivée, chaque pilote doit soigneusement se laver les mains (à l'eau et au savon ou au gel hydroalcoolique).

Nettoyage et désinfection du matériel

- Tout le matériel nécessaire à la réalisation de l'activité est désinfecté (engins, casques, gants, etc.).

5. Mesures de protection au début de l'activité

Hygiène

- A l'accueil des participants et des accompagnants, les règles de base sont encore



une fois brièvement expliquées, les pilotes, les accompagnants et, dans la mesure du possible, les participants se lavent soigneusement les mains.

Transferts

- Durant le transfert, la distance de 2m ne peut être respectée, pour celui-ci toutes les personnes impliquées (dans la mesure du possible, le participant également), sont tenus de se désinfecter les mains, de porter un masque (si cette mesure est demandée par le client).

6. Mesures de protection durant l'activité

- Dans toute la mesure du possible, chaque personne présente garde des distances de 2m avec les autres ;
- Lors de la prise des remontées mécaniques, la distance sociale de 2m n'est pas toujours garantie, le cas échéant, le port du masque est obligatoire, les recommandations émises par les sociétés de remontées mécaniques doivent dans tous les cas être respectées ;
- La distance de 2m entre le participant et son pilote n'étant pas garanti, le port du masque est indiqué (si cette mesure est demandée par le client) ;
- Dans le cas où il est nécessaire de réaliser des manipulations tout prêt du participant (pour lui donner à boire ou serrer la ceinture par exemple), le port du masque est obligatoire (si cette mesure est demandée par le client) et les mains doivent être désinfectées avant la manipulation.
- Si des changements de participants et/ou d'accompagnants ont lieu durant la journée, le matériel nécessaire (engins, casque, gants, etc.) est désinfecté.

Hydratation et alimentation

- Pour boire, il est impératif que chacun utilise ses propres contenants, les pilotes arrivent avec leurs bouteilles individuelles, les participants et leurs accompagnants également (au besoin, utiliser des gobelets jetables) ;
- Pour manger, chacun doit également amener ses propres denrées alimentaires, en



- aucun cas des buffets de nourriture ne peuvent être prévu ;
- Les distances sociales de 2m sont également valables durant les pauses.

7. Mesures de protection après l'activité

- Tout le matériel utilisé durant l'activité est désinfecté (engins, casques, gants, etc.) ou doit subir une quarantaine de 72h minimum ;
- Les déchets (en particuliers les masques) sont récoltés avec toute la précaution nécessaire et jetés en lieu sûr.

La personne responsable de l'établissement du plan de protection est M. Tobias Wegmann (directeur), il vérifie que les employés de la Fondation et que les clients aient pris connaissance du plan de protection et le respectent. De plus, il se met à disposition des autorités de surveillance en tant que personne de contact (tobias@loisirsourtous.ch, 076 822 43 86).

Châtel-Saint-Denis, le 18.06.2020